

VISA AFFAIRES/MISSION/INVITATION

Avertissement : L'Ambassade se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s'on le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits (par un traducteur reconnu par l'Ambassade) en Italien.
- **Tout le dossier doit être photocopié.**

1	Formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
2	Une photo d'identité 3.5 x 4.5 cm, récente, en couleurs sur fond blanc, collée sur le formulaire.
3	Passeport valable au moins 3 mois après la date d'expiration du visa demandé + 2 photocopies des 2 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, les précédents visa Schengen.
4	Carte d'identité nationale  MA (C.I.N), photocopie
5	Justificatifs - Réservation du billet aller-retour avec destination la ville où se déroulera la visite d'affaires.
6	Justificatifs de l'hébergement - Réservation de l'hôtel.
7	<p>POUR VISA AFFAIRE : Lettre d'invitation de la part d'une entreprise (avec sa « Visura Camerale ») ou de l'organisme Italien dûment signée par son Représentant légal avec photocopie de son document d'identité, mentionnant le nom et prénom de l'invité, la finalité et la durée prévue du séjour, l'adresse et le programme du séjour en Italie, et l'éventuelle prise en charge des frais de voyage et séjour.</p> <p>POUR INVITATION : Lettre d'invitation de la part d'un organisme Italien dûment signée par le signataire de l'organisme et la copie de la pièce d'identité du signataire de l'organisme La lettre d'invitation de l'organisme invitant en Italie devra mentionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom et prénom de l'invité • La durée prévue du séjour • La finalité du séjour • L'adresse pendant le séjour en Italie • Le programme du séjour en Italie • L'éventuelle prise en charge des frais de voyage et de séjour. <p>POUR MISSION : Note verbale (uniquement dans le cas d'invitation officielle) ou ordre de mission délivré par la ou les autorités concernées du pays d'origine attestant : L'identité du demandeur (c'est-à-dire la personne qui effectue le voyage officiel), l'intitulé officiel de sa fonction, l'objet du voyage, la durée du séjour envisagé, le lieu de séjour du demandeur.</p>
8	<p>Justificatifs de la situation professionnelle :</p> <p>Pour les commerçants et hommes/femmes d'affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bulletin n° 7 (Registre du commerce) délivré par le tribunal de commerce ou de première instance • Déclaration d'affiliation à la CNSS. • Déclaration d'impôt sur le revenu (IGR) de la société marocaine pour l'année en cours (original); • Relevés bancaires relatifs au compte personnel du demandeur pour les 3 derniers mois (originaux). • Copie du Statut de la société marocaine avec légalisation original <p>Pour les salariés/ fonctionnaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordre de mission; • Trois derniers bulletins de salaire (originaux) ; • Attestation de déclaration de salaires à la CNSS ; • Attestation d'emploi; • Relevés bancaires (originaux) pour les six derniers mois. • Copie du Statut de la société marocaine avec légalisation original <p>Documents à fournir par les Professions réglementées par un ordre professionnel (médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes) : Carte professionnelle du demandeur ou attestation délivrée par l'ordre</p>

	professionnel, selon le cas ; Attestation d'inscription à la taxe professionnelle, Relevés bancaires (originaux) pour les six derniers mois ; Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).
9	Assurance de voyage valable pour l'espace Schengen et couvrant les frais médicaux et coûts de rapatriement sanitaire pour la période de validité du visa sollicité, à hauteur de 30,000 Euro minimum.

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. L'Ambassade se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Officier Signature
POUR USAGE INTERNE SEULEMENT		